

Chelles, le 19 octobre 2020

CAHIER DES CHARGES

Offre MAPA (marché à procédure adaptée)

Dépositaire de l'offre :

Collège Pierre Weczerka
25, rue Louis Éterlet
77500 Chelles
Tél : 01.64.21.37.27
Fax : 01.64.21.13.03

Pouvoir adjudicateur : Madame CAILLE, chef d'établissement

Contact pour tout renseignement d'ordre financier : M.PRANGÉ, gestionnaire
E-mail : int.0771471f@ac-creteil.fr

Contact pour tout renseignement d'ordre pédagogique et d'organisation : Monsieur DOUSSAINT, enseignant.
Tél : 0684724430
doussaintvivien@gmail.com

Description de l'offre :

Destination :	Voyage scolaire au ski les Alpes.
Période :	du 10/01/21 au 15/01/21
Nombre de nuits sur place :	5 nuits sur place, pension complète du dîner du jour 1 (10 janvier), au dîner du 15 Janvier 2021 (prévoir en quantité une différenciation entre enfants et adultes).
Effectifs :	48 élèves maximum et 6 accompagnateurs
Mode de transport :	le transport aller-retour en autocar Grand Tourisme au départ du collège Pierre Weczerka à Chelles (ceintures de sécurité obligatoires et toutes opérationnelles).
Type d'hébergement :	chalet ou habitations au pied des pistes, fournir les draps et les couvertures
Matériel :	location du matériel : prise en charge du matériel le soir à l'arrivée rack à ski à disposition à proximité des pistes
Cours de ski :	quatre moniteurs de ski ESF pendant deux heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Mode de transport : autocar

Programme et horaires souhaités :

5 jours de ski en groupes, différents niveaux afin que chaque élève puisse progresser et profiter au mieux de cette expérience.

Modalités de financement :

Les acomptes et le solde à verser devront être clairement indiqués. Le solde sera payé après le voyage (janvier 2021). L'assistance rapatriement ainsi que l'assurance annulation devront être inclus dans le devis.

(cf. circulaire 2005-022 du 02/02/2005 précisant le dispositif à la réglementation du paiement après service fait

Présentation des offres :

Dossier en langue française qui devra contenir :

-Un devis spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum les conditions de transport, l'hébergement en pension complète, l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Les prix sont fermes.

-Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées.

A noter : le tribunal du siège de l'organisme est seul compétent en cas de litige auprès des tribunaux.

-le présent cahier des charges signé par l'organisme

Transmission de l'offre :

Forme de l'envoi : envoi par mail

Destinataires : la Cheffe d'établissement, ordonnateur (pouvoir adjudicateur, seule habilitée à signer les contrats)

- Les renseignements d'ordre pédagogique sont à voir avec le professeur organisateur du voyage

- Les renseignements d'ordre financier sont à voir avec le gestionnaire de l'établissement.

Assurances et garanties :

Précisez le détail des garanties et d'assurance en particulier en cas d'annulation due à une décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire pendant la période prévue.

Examen des offres :

L'examen des offres portera sur :

- Les garanties offertes par l'organisme et ses qualités professionnelles
- Le contenu pédagogique de l'offre et notamment la pertinence des activités
- La qualité de l'offre de transport et les garanties certifiées
- La qualité de l'offre d'hébergement et les garanties certifiées

Le jugement des offres se fera sur :

L'offre la mieux classée conformément au barème suivant :

- le prix pour 60%
- les garanties et qualités professionnelles pour 40% (pertinence des prestations et activités, choix de l'hébergement, autres services demandés)

Exigences spécifiques diverses :

Concernant le transport :

Les frais de transport devront comprendre l'ensemble des charges y compris les frais de péage et de stationnement, les charges liées aux chauffeurs.

Aucun surcoût ne devra être présenté à l'établissement si la location d'un autocar sur place s'avère nécessaire, quelle qu'en soit la raison (respect de la réglementation sur les temps de repos des chauffeurs, problème mécanique ou autre).

La Principale,



B.CAILLE